

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-06-128
Séance du 14 juin 2023

Objet : Paiement d'une indemnité d'éviction amiable à Monsieur Fadil EL OUALKADI suite à la résiliation du bail commercial de salon de thé

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	4	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 14 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 06 juin 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à J-Y. **CHAPELET**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à J. C. **REY**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à L. **SALINAS-MARTINEZ**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**

Secrétaire de séance : Nicole **SAGE**



ESBS 4111 0 5

Objet : Paiement d'une indemnité d'éviction amiable à Monsieur Fadil EL OUALKADI suite à la résiliation du bail commercial de salon de thé

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2221-1,

Vu les articles L. 145-1 et suivants du code de commerce,

Vu le bail commercial conclu entre la commune de Bagnols-sur-Cèze et Monsieur Fadil EL OUALKADI le 1^{er} juillet 2013,

Vu le congé avec refus de renouvellement du bail et offre d'indemnité d'éviction signifié le 17 juin 2022 à Monsieur Fadil EL OUALKADI,

Vu le protocole d'indemnisation d'éviction commerciale,

Considérant que dans le cadre d'un projet d'aménagement et de réhabilitation du quartier de La Citadelle, la commune bailleresse entend démolir l'immeuble incluant le local commercial objet du bail du 1^{er} juillet 2013,

Considérant que cette question présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique et à la commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 31 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le protocole d'indemnisation d'éviction commerciale annexé à la présente portant non-renouvellement et résiliation du bail commercial du 1^{er} juillet 2013 dont Monsieur Fadil EL OUALKADI est bénéficiaire sur le local commercial de 28,10 m² situé à Bagnols-sur-Cèze, La Citadelle, rue Jacqueline Bret André, compris dans un bâtiment édifié sur la parcelle BY n° 533, pour l'activité exclusive de salon de thé, et paiement par la commune de Bagnols-sur-Cèze à Monsieur Fadil EL OUALKADI d'une indemnité d'éviction de 81.000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce protocole et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits nécessaires au paiement de l'indemnité d'éviction et à tous frais inhérents à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au budget 2023 de la commune de Bagnols-sur-Cèze.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 juin 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET



Le **20 JUIN 2023**

et publié le **20 JUIN 2023**